

AVIS aux PORTEURS

Suite à une évolution de la Méthodologie concernant le traitement des titres en cours de revue, les prospectus des fonds listés ci-dessous ont été ajustés. En effet, « les titres en cours de revue » de leur notation ISR ne sont plus comptabilisés dans la limite de 10%.

- Allianz Cash Facility Fund [R1/D (EUR) FR0013087053; I2/D (EUR) FR0013090651; I3/D (EUR) FR0013090669] ;
- Allianz Securicash SRI [RC (EUR) FR0010785865; IC (EUR) FR0010017731; WC (EUR) FR0013106713] ;
- Allianz Monétaire [C (EUR) FR0000011884] ;
- Allianz Epargne Monétaire ISR [C (EUR) FR0011964725] ;
- Allianz PEE Monétaire ISR [C (EUR) FR0011963149] ;

Ces changements entreront en vigueur en date du 28 février 2023.

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et DIC des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès de Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).